

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 4 novembre 2014.

Etaient présents : Béatrice BLASZCZYK, Agathe FORTIN, Perrine FORZY, Christian HOMMAND, Laurent LEMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Alexandre QUILLET, Catherine TRAINA, Christophe VOILLARD

Absent excusé : Benoît MORELLET

Membres en exercice : 11

Le Conseil a choisi pour secrétaire Alexandre QUILLET

### 1. Vote de la Taxe d'Aménagement

Du fait d'une nouvelle législation, le Conseil municipal a décidé, en octobre 2011, de remplacer la taxe locale d'équipement par la taxe d'aménagement. La délibération étant valable pour 3 années, Madame le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer à nouveau.

Cette taxe s'applique sur toutes les nouvelles constructions et a pour objet de permettre à la commune de faire évoluer les équipements.

La délibération sera valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

La formule de calcul est la suivante :

Surface de construction x valeur forfaitaire révisée chaque année par arrêté ministériel (660€ en 2011) x taux.

La recette moyenne sur 5 ans a été de 2 000€.

Après en avoir délibéré,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4 %.

### 2. Classement dans la voirie communale des impasses des peupliers :

Les impasses des peupliers sont classées dans la catégorie des chemins ruraux.

Dans la mesure où l'état de la chaussée répond désormais aux critères de la communauté de communes, il convient de la classer dans la voirie communale en vue de confier son entretien à la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents de

- classe les impasses des peupliers en voirie communale dénommée VC 158 pour une longueur de 148 mètres et une largeur de 2.70 mètres.
- demande à la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny de considérer la VC 158 d'intérêt communautaire.

### 3. Convention de participation financière pour les frais liés à la fréquentation de l'accueil de loisirs de Vesly

La commune de Vesly gère un accueil de loisirs le mercredi après-midi.

Cet accueil de loisirs, en plus des enfants résidants sur le territoire communal, accueille également les enfants résidant dans les communes voisines.

Pour l'année scolaire 2014/2015, la participation financière des familles dont l'un des enfants fréquente l'accueil de loisirs est fixée à 10 € par mercredi et par enfant.

Cependant, comme en atteste le bilan financier annuel, cette participation des familles ne permet pas de couvrir l'intégralité des frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs, la commune de Vesly supportant seule, jusqu'alors, le déficit, correspond 3 € par enfant et par mercredi fréquenté.

La convention a pour objet de déterminer les modalités de la participation financière de la commune de GAMACHES-EN-VEXIN, au titre de la fréquentation, par les enfants résidant dans la commune de GAMACHES-EN-VEXIN, de l'accueil de loisirs des mercredis géré par la commune de Vesly.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Vesly selon laquelle la commune de GAMACHES-EN-VEXIN participe aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs, en cas de déficit du bilan établi chaque année.

A ce titre, la participation financière de la commune de GAMACHES-EN-VEXIN est arrêtée à la somme de 3 € par enfant et par mercredi fréquenté, à compter de la rentrée scolaire 2014.

La participation financière de la commune de GAMACHES-EN-VEXIN évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction du bilan annuel établi début août par la commune de Vesly.

### 4. Délibération modificative au budget 2014

Madame la Releveur de la perception de Gisors nous alerte sur le fait que notre budget prévisionnel 2014 présente un déséquilibre des opérations d'ordre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification budgétaire n° 1 suivante

En recette de la section d'investissement	
Chapitre 040 article 203	+ 1€

### 5. Plan Local d'Urbanisme :

La prochaine étape sera la réunion publique du 29 novembre pour présenter les objectifs recherchés et entendre les habitants.

Suite à la réunion avec les Partenaires Publiques associés et à la réunion publique avec les habitants, le Conseil devra se réunir pour finaliser le zonage, les Orientations d'Aménagements Programmées et la réglementation par zone.

L'objectif est de présenter le document finalisé à l'approbation de Monsieur le Préfet fin janvier 2015.

### 6. Questions diverses

#### Etude de faisabilité pour l'évolution de nos bâtiments mairie école

Un collectif s'est déjà réuni 3 fois et continue sa réflexion avec l'aide de l'ADRESS et du cabinet Ldl.

### Dématérialisation des actes comptables

Tous les actes comptables devront être dématérialisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : cela nécessite l'achat d'un nouvel ordinateur (417€HT), d'un nouveau logiciel (2 304€HT) prévus au budget mais aussi de changer notre photocopieuse pour y joindre un scanner.

Suite à l'avis du Conseil, Madame le Maire se renseignera sur la faisabilité du remplacement du photocopieur par une imprimante.

### Opération sauvetage des arbres sur la place :

Les érables globosum de la place ont atteint une dimension qui nécessite de prendre des dispositions car ils se gênent les uns les autres, leurs branches vont se dénuder, puis mourir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer un arbre sur deux pour laisser les autres s'épanouir et accepte le devis de M. Durand pour un montant de 2 280€TTC.

### Avaloirs rue Oulgate :

Toujours en attente accord de subvention du CG27.

### Abri bus :

Au vu des deux autres devis, le Conseil Municipal est d'avis de présenter à demande de subvention auprès du Conseil général le projet de MM. Poiret et le Huérou.

### Archivage :

Le Conseil émet un avis favorable à la pose de 4 portes sur les étagères de l'annexe pour l'archivage.

### Réfection du calvaire du clos Thorel , de l'horloge et du garage

Aide parlementaire en cours auprès de Ladislas Poniatowski.

### Demande de subvention classe de découverte des CM2

Madame le Maire se renseignera sur les aides accordées par les autres collectivités.

### Reconnaissance annuelle des points d'eau incendie par le SDIS :

Aucune anomalie relevée

### Nouvelle composition du Conseil communautaire :

Nous n'avons plus qu'un délégué et Alexandre Quillet devient suppléant. Un courrier de demande de révision de la loi a été adressé aux parlementaires.

### Fête de Saint Eloi :

Appel à mobilisation

### Arbre de Noël des enfants :

Le mercredi 17 décembre : cinéma, puis goûter et intervention du Père Noël

### Vœux 2015 :

Samedi 17 janvier à 16 heures.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.*